

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUDIGNIES**

Séance du 9 avril 2019

Date de la convocation :
04/04/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF et le 9 avril à 19 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, en session ordinaire, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence De M. Ch. DORLODOT, Maire.

Membres en exercices : 11
Présents : 7
Représentés : 2
Absents : 2

Secrétaire : Mme B. FAVARO

Délibération n° 2019-14

OBJET : Vote du taux des taxes communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'augmenter de 1,4 % les taxes
communales, soit :

- Taxe d'habitation : 8.85 % (au lieu de 8.73 % en 2018)
- Taxe foncière (bâti) : 6.90 % (au lieu de 6.80 % en 2018)
- Taxe foncière (non bâti) : 32.20 % (au lieu de 31.74 % en 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le taux des taxes communales proposé.

Fait et délibéré le 9 avril 2019.

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en préfecture le 12 avril 2019.
- De la publication le 12 avril 2019.

Pour copie conforme,

Le Maire, Ch. DORLODOT

**P. LE MAIRE EMPÊCHE
L'ADJOINT**

